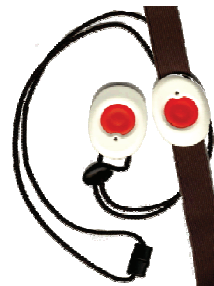


Autres dispositifs

Les téléassistances

Il s'agit d'un médaillon ou d'un bracelet comportant un bouton sur lequel appuyer en cas de chute, de malaise... et qui, via une centrale d'appel, permet de contacter les personnes dont les numéros ont été préenregistrés, ou les services d'urgence le cas échéant.

Un **abonnement mensuel** permet de bénéficier de ce service.



Certaines sociétés de téléassistance proposent, moyennant un surcoût, des détecteurs de perte de verticalité (dans ce cas, le système de téléassistance, associé, doit obligatoirement être sous forme de bracelet). Ce système permet, via un capteur, de détecter et de donner automatiquement l'alerte si la personne chute et reste immobile au sol.

Pour le financement (partiel) de l'abonnement mensuel, vous pouvez, sous condition d'éligibilité, solliciter des financements par le biais des dispositifs exposés page 11.

Les protections pour personnes incontinentes

Pour le financement (partiel) des protections (sur la base d'un forfait mensuel), vous pouvez, sous condition d'éligibilité, solliciter des financements par le biais des dispositifs exposés page 11.

Les cartes

Trois types de cartes existent (**carte d'invalidité, carte de priorité, carte européenne de stationnement**), offrant différents droits.

Pour plus de renseignements sur ces cartes, se référer au tableau page 12.